2025-31-AT

Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 Remouillé

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR LA POSE D'UN TUYAU PVCØ42/45 ENTRE LE REGARD CLIENT ET L'APPUI FT AVEC PASSAGE SOUS MURET A REALISER – LA LOGE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par la société IERT,

CONSIDÉRANT que pour la pose d'un tuyau PVCØ42/45 entre le regard client et l'appui FT avec passage sous muret à réaliser, au lieu-dit la Loge.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 21 avril 2025 au 23 avril 2025 inclus, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Pose d'un tuyau PVCØ42/45 entre le regard client et l'appui FT avec passage sous muret à réaliser, au lieu-dit la Loge.

ARTICLE 2 : Prescriptions techniques particulières :
Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8ème partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise IERT.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le jeudi 20 mars 2025
Le Maire,
Jérôme LETOURNEAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

803005313
cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☑

Nom : DIJON Prénom : Johan
Dénomination : IERT Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 7 5 0 5 6 3 9 1 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : iert-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : FIBRE44 Prénom :
Adresse Numéro : 2 RUE Extension : Nom de la voie : JUPITER
Code postal 4 4 4 7 0 Localité : CARQUEFOU Pays : FRANCE
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Loge
Code postal 4 4 1 4 0 Localité : REMOUILLE
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* : ☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☑ (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐
Autres ☐
Date prévue de début d'application 2 1 0 4 2 0 2 5 Durée d'application (en jours calendaires) : ☐☐2

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☑ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ ; Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ ; Autres *(à préciser)* ☐ : .....

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ___ mètres de la saillie ___ mètres

des trottoirs ___ mètres Hauteur sous saillie ___ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ___ millimètre Longueur ___ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ___ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☑ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐

Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	___ mètres	___ mètres
Tranchée transversale	___ mètres	6.0 mètres
Fonçage	___ mètres	___ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☐ : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☑ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐(3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 19/03/2025

Nom : DIJON Prénom : Johan Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Loire Atlantique

DÉPARTEMENT
DE LOIRE-ATLANTIQUE

FIBRE 44

DEMANDE

N° de suivi :
TT3405963

D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

(À adresser en mairie de la commune sur laquelle est situé l'immeuble)

DEMANDEUR

IERT — IERT - 5 rue du Tertre - Bât C3 44470 CARQUEFOU

Représenté :DIJON Johan

E-mail : j.dijon@iert.fr — **Tél : 07.50.56.39.10**

AGISSANT

☐ Pour mon compte personnel
☒ Pour le compte de : FIBRE 44

Demeurant à : Axione 2 Rue Jupiter -44470 Carquefou
E-mail : contact@fibre44.fr — Tél : 02 49 62 54 17

SOLLICITE

A) ☐ **La délimitation du domaine routier** (alignement)
B) ☒ **L'autorisation de réaliser**
- B1) ☐ **Des travaux sur la limite du domaine routier** (clôtures , plantations , échafaudages , etc...)
- B2) ☐ **Un aménagement d'accès**
- B3) ☒ **Des travaux dans l'emprise du domaine routier**
  - ☒ Pose de canalisations souterraines
  - ☐ Autres travaux
- B4) ☐ **Un dépôt sur le domaine routier** (bois , terrasse , mobilier urbain , etc...)
- B5) ☐ **Un surplomb du domaine routier** (auvent , banne , balcon , enseigne , etc...)
- B6) ☐ **Une piste d'accès à une station-service**

C) ☐ **Une autorisation de vente sur le domaine routier**

LOCALISATION DE LA DEMANDE

N° : 9

Lieu-dit : La Loge

Commune :

Références cadastrales

Parcelle n° : 178

Section : ZO

Date prévue pour le commencement des travaux

Date des travaux envoyée lors de la demande d'arrêté de circulation après acceptation de la présente demande d'autorisation

Durée envisagée : 2 jour(s)

NOTE IMPORTANTE : La présente demande ne pourra être instruite que si elle est accompagnée de plans permettant de la localiser et de la comprendre , en particulier : un plan de situation (extrait de carte)
un plan de masse (extrait cadastral)
un croquis précis et coté de votre projet
et que si les cadres des pages 2 sont complétés par la description des travaux envisagés
En page 3 rappel de la législation

Je m'engage à payer l'éventuelle redevance d'occupation du Domaine Public Routier

À CARQUEFOU
Le 19/03/2025

IERT
Ingénierie Etude Réseau Télécom
5 rue du Tertre - Bât. C3
44470 Carquefou
Siret 509 253 526 00041 - RCS Nantes

AVIS DU MAIRE

☒ avis favorable
☐ avis défavorable (motif) .....

A Remouillé

Le 20 mars 2025

MAIRIE DE REMOUILLÉ (Loire-Atlantique)

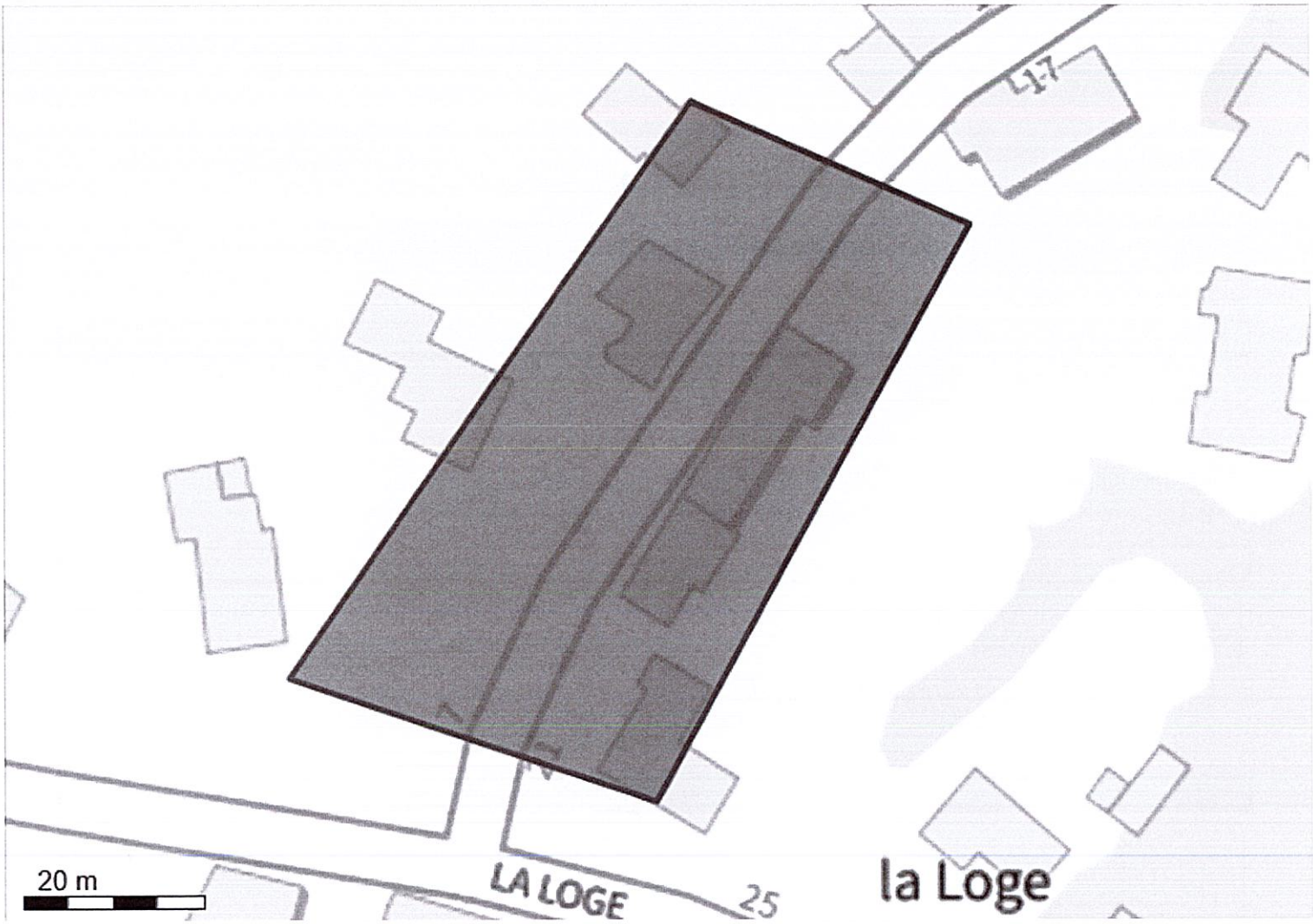

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.38970188,47.03183719 -1.38929221,47.0317142 -1.38975553,47.03113822 -1.39029444,47.03126121 -1.38970188,47.03183719</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(47.031837 -1.389702);(47.031714 -1.389292);(47.031138 -1.389756);(47.031261 -1.390294);(47.031837 -1.389702);

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE ROUTIER

A) Pose de canalisations souterraines

Nature du réseau

☐ eau potable ☐ eaux pluviales ☐ eaux usées ☐ gaz

☐ électricité B.T. ☐ électricité H.T. ☒ télécommunications ☐ autre.....

Localisation du projet

☐ **sous accotement** ☐ à plus d'un mètre du bord de la chaussée
☐ à moins d'un mètre du bord de la chaussée

☒ **sous trottoir** ☐ à plus d'un mètre du bord de la chaussée
☒ à moins d'un mètre du bord de la chaussée

☐ **sous chaussée** ☐ canalisation transversale
☐ canalisation longitudinale

S'il s'agit de travaux en traverse de chaussée , modalités de réalisation

☐ fonçage ou forage
☐ ouverture de tranchée par demi chaussée
☐ ouverture de tranchée sur toute la traverse

Caractéristiques des tranchées :

Sous voirie

Longueur de tranchée envisagée : mètres
Largeur de tranchée envisagée : 0,30 mètre(s)
Profondeur de tranchée envisagée : 0,90 mètre(s)

Sous accotement ou trottoir

Longueur de tranchée envisagée :6 mètres
Largeur de tranchée envisagée : 0,30 .mètre(s)
Profondeur de tranchée envisagée : 0,70 .mètre(s)

Les compteurs , citerneaux , regards de branchement sont-il prévus dans l'emprise du domaine routier ? ☐ oui ☒ non

B) Autres travaux dans l'emprise du domaine routier

Veuillez décrire ici les travaux projetés :

Pose d'un tuyau Ø45 PVC gris rigide sur 6m.
.....
.....

C) Modalités de réalisations de chantier

Les travaux seront-ils réalisés :

☐ sous circulation
☐ sous circulation avec alternat (feux tricolores ou manuels)
☐ hors circulation (déviation totale)
☐ par demi chaussée avec déviation d'un sens de circulation

Les travaux occasionneront-ils des dépôts sur le domaine public routier ☐ oui ☒ non

Les occupations du domaine public routier

Code de la voirie routière (C.V.R) article L113-2

En dehors des cas prévus aux articles L113-3 à L113-7 , l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet , soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise , soit d'un permis de stationnement dans les autres cas .

Les exceptions (occupants de droit):

* Les services de transport ou de distribution d'énergie électrique ou de gaz (CVR art. L 113-3 , L 113-5)

* Les oléoducs d'intérêt général ou les oléoducs intéressant la défense nationale (CVR art. L 113-6)

Les occupations soumises à une réglementation particulière

* Les occupations par les entreprises de transport de gaz combustible par canalisation (CVR art. R* 113-4 , R*113-6)

* Les canalisations de transport de produits chimiques (CVR art. R* 113-9)

* Les canalisations de transport de chaleur (CVR art. R* 113-10)

Code de la voirie routière article R* 116-2

Sont punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :

1° Sans autorisation , auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances , ainsi qu'à celle des ouvrages , installations , plantations établis sur le dit domaine .
2°.....
3° Sans autorisation préalable ou de façon non conforme à la destination du domaine public routier , auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts.
4° .....
5° .....
6° Sans autorisation préalable auront exécuté un travail sur le domaine routier .

La répression des infractions à la police de conservation du domaine public routier est poursuivie devant la juridiction judiciaire
(CVR art. L 116-1)

....**Peuvent constater les infractions** à la police de la conservation du domaine public routier et établir les procès-verbaux concernant ces infractions :
1°....
2° Sur les voies publiques ressortissant à leurs attributions :
a) les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs des travaux publics de l'Etat assermentés
b) Les techniciens des travaux publics de l'Etat les conducteurs des travaux publics de l'Etat et les agents des travaux publics de l'Etat quand ils sont commissionnés et assermentés à cet effet (CVR art. L 116-2)

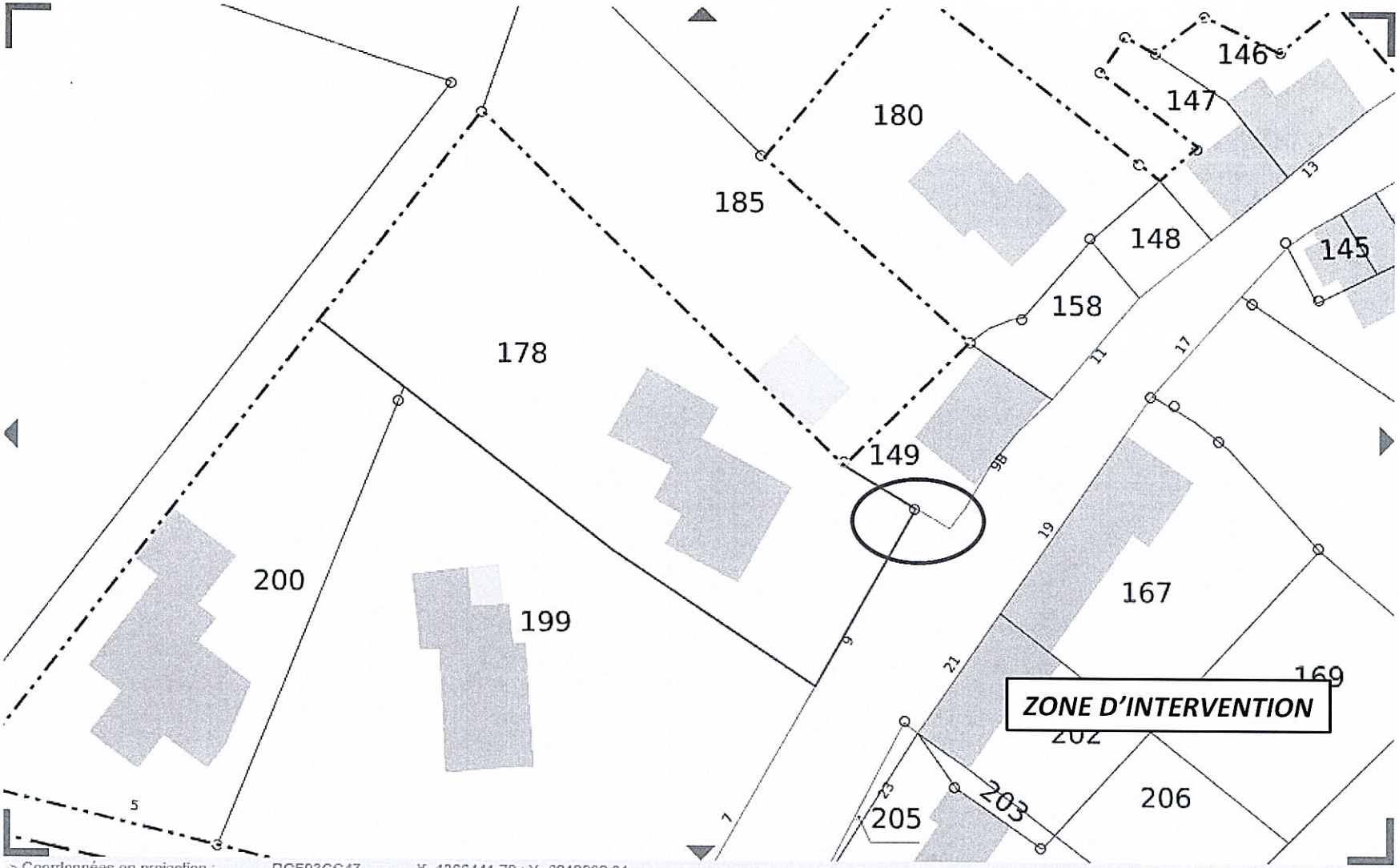

> Coordonnées en projection : RGF93CC47 X=1366441.79 ; Y=6212902.01
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (47° 1' 55" N - 1° 23' 27" O) - Latitude = 47.031949 N - Longitude = 1.390982 O

▶ Veuillez cliquer sur une parcelle pour démarrer une nouvelle sélection.

Informations littérales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle	000 ZO 178
Contenance cadastrale de la parcelle	1 420 mètre carré

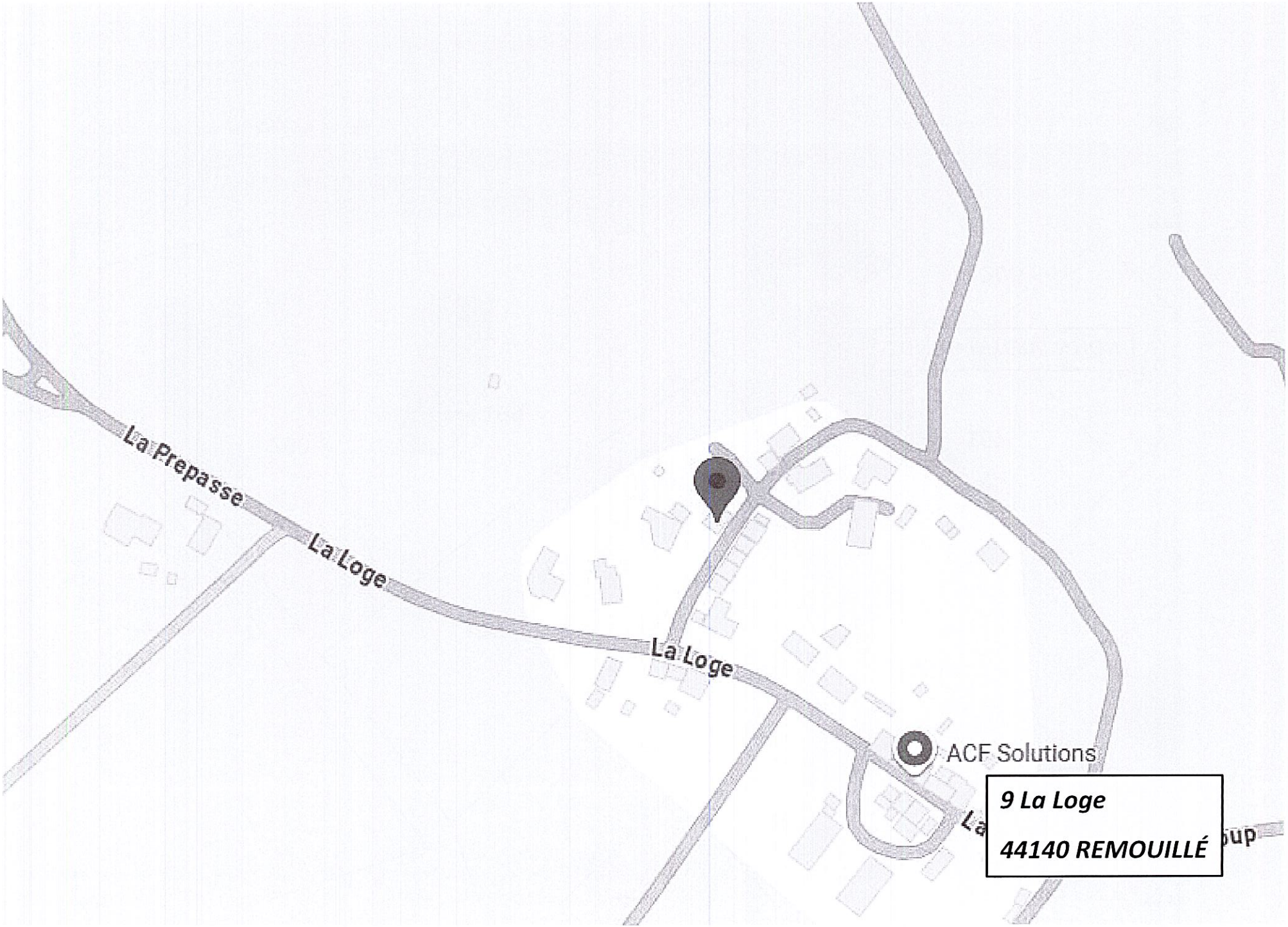
La Prepasse
La Loge
La Loge
ACF Solutions
9 La Loge
44140 REMOUILLÉ

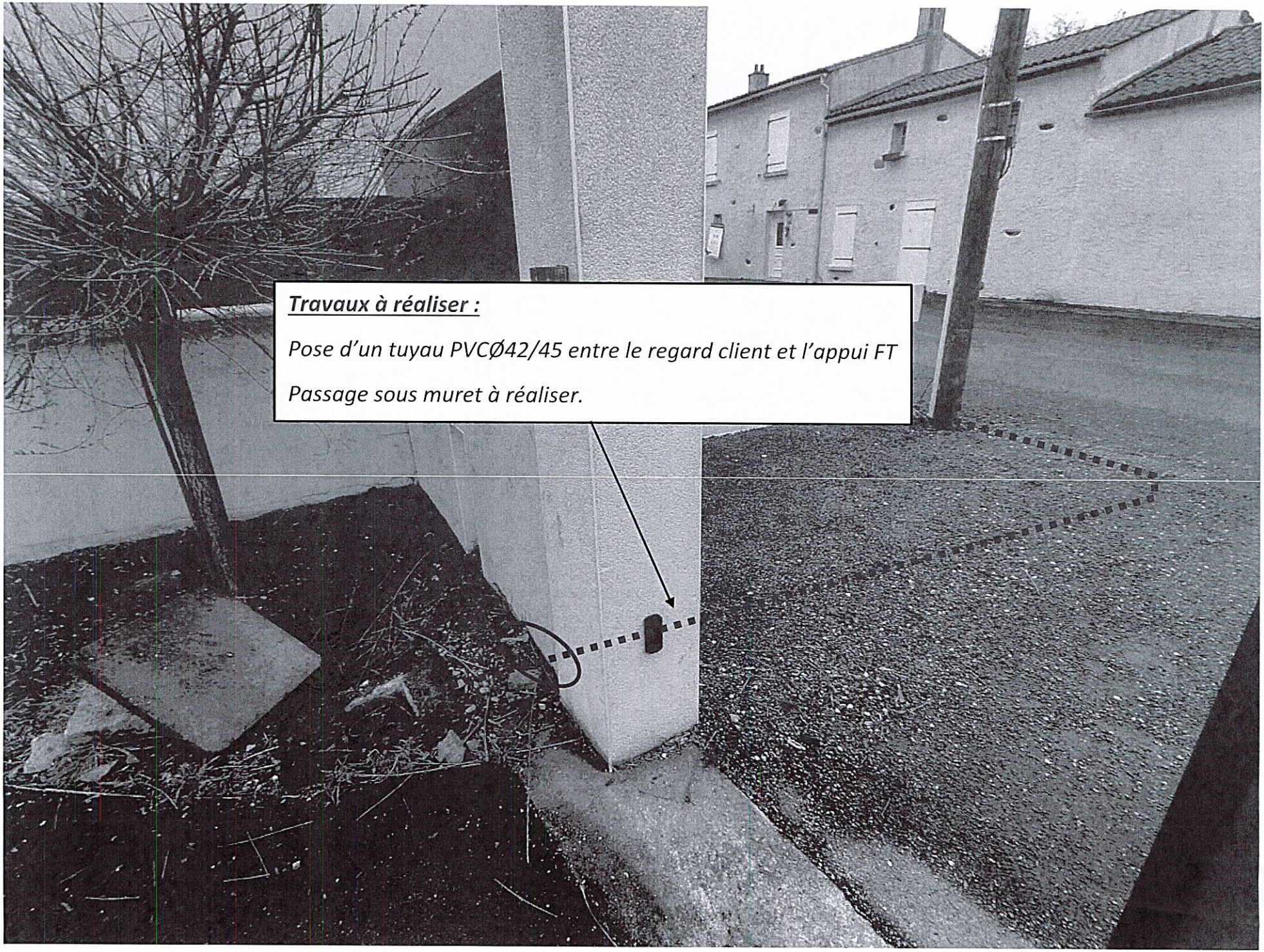
Travaux à réaliser :
Pose d'un tuyau PVCØ42/45 entre le regard client et l'appui FT
Passage sous muret à réaliser.

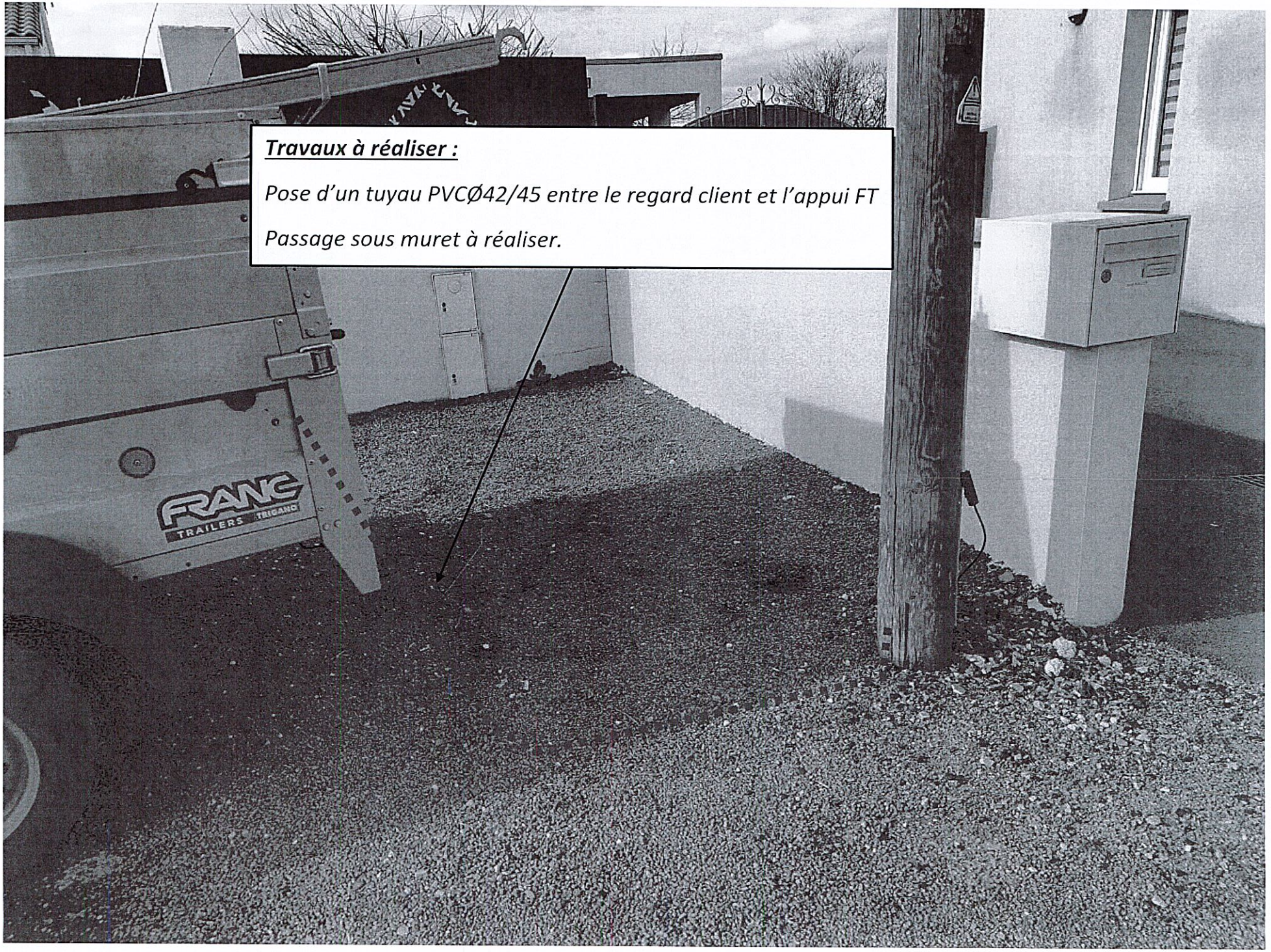

Travaux à réaliser :

Pose d'un tuyau PVCØ42/45 entre le regard client et l'appui FT

Passage sous muret à réaliser.

Travaux à réaliser :

Pose d'un tuyau PVCØ42/45 entre le regard client et l'appui FT

Passage sous muret à réaliser.